

Sommaire du n° 13:

Page 3

Editorial:

Quiberon 2002, un grand cru !

par Pierre Largesse

Pages 4 à 9

Jugement de Classe contre
des militants du bâtiment.

De 1959 à 1961

**« L'affaire Guiraudie-
Auffève »**

Par Marcel Letessier

Pages 10 à 14

Présentation d'ouvrage

**Bienfaisance communale
et protection sociale
à Rouen (1796-1927).**

Expériences locales et liai-
sons nationales

Par Yannick Marec

Page 15 à 22

*Bolbec, retour sur son tex-
tile perdu (suite):*

**2^{ème} Partie : « Les crises de
l'industrie du textile et les
luttres ouvrières au 19^e
siècle »**

Par Pierre Michel

Page 23

**Connaître notre Institut
d'Histoire Sociale.**

*Bulletin d'adhésion pour
l'année 2002*

**Pour ceux qui ne
l'auraient pas en-
core fait, pensez à
renouveler votre
adhésion 2002**

Éditorial

Quiberon 2002: un grand cru !

Les Journées d'études et de réflexion des Instituts CGT d'Histoire sociale se sont déroulées cette année du 21 au 26 mai à Quiberon (Morbihan), avec une participation de plus en plus large: 72 représentants des 23 Instituts CGT d'Histoire sociale qui sont maintenant au nombre de 8 régionaux, 12 départementaux et 6 fédéraux ou professionnels. Les organisateurs étaient Joël Hedde, nouveau président, et Elyane Bressol, secrétaire générale, Georges Séguy étant devenu Président d'honneur. Notre Institut de Seine-Maritime était représenté par Gilles Pichavant et Pierre Largesse.

Le contexte très contemporain (*les élections des 21 avril et 5 mai*) a pesé sur les premières séances: témoignages, analyses, recherche des causes, rappels historiques, perspectives de nos travaux sur le sujet ont suscité l'intervention de plus de trente participants. A l'exemple du Tam, la nécessité est apparue d'organiser des débats et des recherches historiques sur l'extrême-droite, sur son influence et sur l'audience qu'elle pouvait avoir ou rencontrer dans la classe ouvrière et dans la population en général.

Les liaisons entre les divers Instituts ont été étudiées ainsi que leur mode de fonctionnement, de vie, leurs moyens financiers et leurs perspectives de travail. Une *Charte de vie* entre Instituts est à l'étude.

René Mouriaux, politologue et « modérateur » du Conseil scientifique de l'Institut national, a présenté et soumis à la discussion sa communication sur « *Indépendance syndicale: atout ou handicap pour les luttes, ou efficacité syndicale? Ce que nous apprend l'histoire de la CGT* ». **Il est apparu nécessaire aux intervenants de multiplier et d'approfondir nos travaux sur la Charte d'Amiens, les rapports entre le mouvement syndical et les Internationales ouvrières, sur la CGTU.** Pour mieux connaître et comprendre notre époque, les recherches d'histoire sociale (donc la connaissance du passé) doivent se poursuivre et se multiplier. Ce n'est que le début d'un débat, estiment Georges Séguy et Jean Magniadas. Des délégués ont souligné que les comportements des autres organisations syndicales méritaient aussi des études.

La dernière demi-journée fut consacrée à des échanges particulièrement enrichissants avec Claude Pennetier, Michel Dreyfus, Marie-Louise Georges, sur les coopérations et projets constructibles avec le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, dont ils dirigent l'édition.

Vingt années après la création de l'Institut confédéral, une impulsion nouvelle est donnée, pour faire face aux besoins toujours plus grands de connaître nos racines pour construire l'avenir.

Pierre Largesse

PS: Signalons l'annonce d'un Colloque organisé par l'IHS-CGT, les Jeudi 17 et Vendredi 18 octobre 2002, **DROIT DU TRAVAIL ET LUTTES SOCIALES, Une longue histoire commune.** (Au Conseil économique et Social, 8 place d'Iéna, Paris 16ème).

Jugement de classe contre des militants du bâtiment.

De 1959 à 1961 L'affaire Guiraudie- Auffève

Par Marcel Letessier *

En fin d'année (décembre 2002), auront lieu les élections prud'homales. Celles-ci sont d'une grande importance pour les hommes et les femmes du monde du travail qui auront à élire des représentants dans chaque conseil, répartis par branches: industrie, commerce, etc.

Cette institution est une conquête importante des salariés et de leurs organisations, de la CGT. Elle fait partie de l'Histoire sociale. Elle est l'œuvre des travailleurs, mais elle porte l'empreinte d'une lutte des classes acharnée, notamment dans les périodes où le grand patronat, utilise les appuis qu'il a auprès des hommes d'un pouvoir à son service, s'attaque aux libertés syndicales et démocratiques, bloque les salaires, et s'en prend aux droits acquis.

Gare à ceux qui pensent que le juridique suffit. Le syndicalisme c'est d'abord la masse, la solidarité et l'action revendicative. Le juridique doit intervenir lorsqu'il n'est plus possible d'y échapper. C'est toujours un pari. On peut y gagner comme on peut y perdre, notamment lorsque la donne change, quand les époques et les pouvoirs changent, c'est à dire lorsque les rapports de forces changent.

Ce fut notamment le cas à l'époque de l'avènement de la Ve République.

Comme le soulignait le Bureau confédéral de la CGT en 1959, « de nombreux revirements de

jurisprudence depuis l'instauration du Pouvoir Personnel, d'une part, par la section sociale de la Cour de Cassation en faveur des patrons et contre les intérêts des travailleurs, et d'autre part, par le Conseil d'État en faveur de l'État-patron contre les intérêts des agents de la fonction publique. Cette accentuation du caractère réactionnaire de la jurisprudence, qui vise de nombreux domaines du droit social (maladie des travailleurs, mise à pied, durée du travail, délégués du personnel, délégués aux commissions administratives paritaires, droit de grève, capital-décès, etc.) confirme que le pouvoir des monopoles, dénoncé par le 33^e congrès confédéral, utilise tous les moyens, y compris l'appareil judiciaire, au profit du patronat ».

L'entreprise Guiraudie-Auffève

L'entreprise Guiraudie-Auffève était une entreprise du bâtiment d'envergure nationale, qui avait une agence dans la région rouennaise à Sotteville. Elle comptait 850 salariés répartis sur Toulouse et Rouen. Il y avait 550 salariés dans la région rouennaise. Nous étions à la grande époque du BTP (Bâtiment et Travaux Public). Après la Libération il s'était d'abord agi de reconstruire les quartiers de la Ville de Rouen, détruits par les bombardements.

Puis de grands programmes de construction d'HLM avaient été engagés, qui avaient conduit à la création des grandes cités populaires de banlieue. Rouen sortait de son site historique pour s'étendre sur Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, et St Etienne du Rouvray au sud et les plateaux de Canteleu, Mont St Aignan et Darnétal au nord. Les salariés y trouvaient des logements neufs, salubres, équipés de l'eau courante et de l'électricité, beaucoup plus vastes que leurs anciens logements du centre de Rouen.

Des milliers d'ouvriers s'activaient dans le secteur du bâtiment à cette époque, un certain nombre de grosses entreprises se répartissant le marché florissant de la construction. C'étaient toutes des entreprises intégrées, qui rassemblaient de nombreux ouvriers, faisaient se côtoyer des corps de métiers différents, et utilisaient les méthodes de travail, les matériaux et les machines les plus modernes. Les immeubles se montaient en préfabriqué.

Le syndicat général du bâtiment CGT de Rouen représentait une force importante. Il était organisé dans de nombreuses entreprises. Outre Guiraudie-Auffève, il y avait Coignet, Yves André, Campenon-Bernard, Robert, etc. Il avait près de deux mille syndiqués sur l'agglomération

rouennaise. En fait le bâtiment était à l'époque l'un des piliers de l'Union syndicale CGT du bâtiment et des Travaux publics, comme de l'Union départementale CGT.

Guiraudie-Affève était le secteur le plus revendicatif et le plus dynamique du secteur du bâtiment dans la région rouennaise. La CGT y comptait 250 syndiqués bien organisés. Chaque semaine 200 numéros de « la Vie Ouvrière », l'hebdomadaire de la CGT, étaient diffusés par les délégués du personnel sur l'ensemble des chantiers de l'entreprise. Chaque année des élections de délégués du personnel avaient lieu sur l'ensemble de l'agence locale, et c'est toujours à plus de 95% que les candidats de la liste CGT étaient élus.

La question des salaires et des conditions de travail étaient des revendications continuellement remises à jour et perpétuellement relancées. Les modes d'action y étaient imaginatifs et innovants. Il y avait parfois la grève, certes, mais surtout une utilisation intelligente des possibilités permises par l'organisation même du travail, une utilisation de toutes les failles du système pour, en toute légalité, ralentir la production lorsque les revendications n'étaient pas satisfaites.

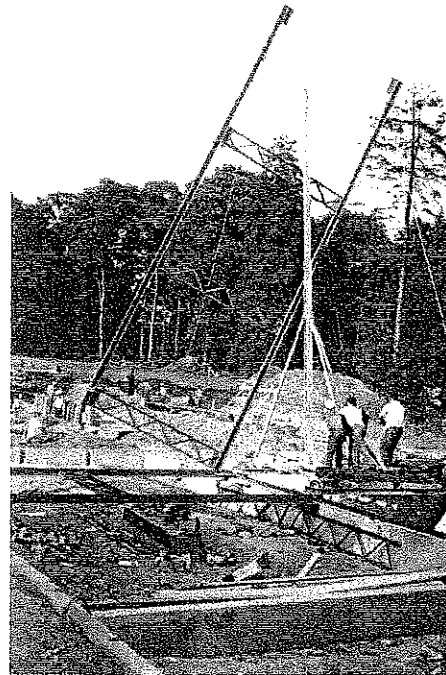
Une note aux délégués du personnel du chantier HLM de Canteleu, en date du 27 août 1958, le montre bien :

« (...) Nous constatons que les arrêts de travail qui se produisent depuis le mardi 16 août 1958, désorganisent les rendements de l'entreprise pour les raisons suivantes :

- Le nombre de mises en route et arrêts de travail, réduit très sensiblement les rendements,*
- les frais généraux de bureau, d'encadrement, les frais de transport des ouvriers et le matériel très important de ce chantier ne s'amortissent plus que sur un travail très réduit*

Dans ces conditions nous considérons qu'il s'agit d'un programme de désorganisation des rendements, délibérément suivi et de nature à nuire à la situation économique de l'entreprise. Nous serons amenés, si le travail ne reprend pas immédiatement de façon normale, à prendre des décisions qui s'imposent ».

Ces méthodes d'action n'avaient jusqu'alors pas entraîné de conséquences graves, et les revendications, sans être toutes toujours satisfaites,



« Cité Verte » à Canteleu: début du chantier de la construction des 1615 logements — collection privée

conduisaient à ce que les salaires soient assez supérieurs à ceux prévus par la commission paritaire de la profession.

Cependant, le changement de République et l'arrivée de la droite au pouvoir conduisit à un changement d'attitude du patronat du bâtiment, qui va se traduire chez Guiraudie-Auffève par un conflit mémorable.

Le conflit de l'automne 1959

Avec la paie du mois d'août 1959, effectuée le 7 septembre suivant, la plupart des travailleurs de l'entreprise Guiraudie, des chantiers de construction des immeubles HLM de Canteleu, Mont St Aignan, Darnétal, découvrent que leurs primes sont supprimées. Or ils travaillaient aux pièces, au rendement, ou à la tâche. La direction les sanctionne donc pour un rendement jugé par elle insuffisant. Cela crée un mécontentement général.

Tenant compte que parallèlement à la situation spécifique de leur entreprise, les unions syndicales CGT, CFTC et FO s'étaient adressées à la Chambre patronale du bâtiment pour lui demander la réunion d'une Commission paritaire afin que soient relevés les minima pratiqués dans l'ensemble du secteur du bâtiment, il fut décidé par l'ensemble des travailleurs que des revendications seraient déposées par leurs délégués du personnel, tous CGT.

Entre le 10 et le 16 septembre, un ensemble de 58 revendications sont établies. Elles sont remises le 17 à la direction par l'intermédiaire du chef de chantier principal.

Dans un premier temps, la direction fait la sourde oreille. Elle fait comme si elle n'avait rien reçu. Comme le délai normal de convocation à une réunion pour discuter des revendications est largement dépassé, les délégués téléphonent à l'Inspection du travail. La direction se décide à convoquer les délégués en réunion, le 30 septembre, non pas pour discuter des revendications mais pour obtenir quelques précisions sur les revendications posées.

Aucune réponse n'est donc apportée aux revendications lors de cette réunion. Il faudra attendre le 5 octobre pour qu'une réponse écrite soit donnée. Sur les 28 revendications, trois seulement sont satisfaites : attribution d'une paire de bleus et d'une paire de bottes, et une augmentation de salaire pour un ouvrier préalablement licencié, puis réintégré à un salaire inférieur.

Le secrétaire de l'Union syndicale commençait alors la tournée des chantiers pour rendre compte de la situation et discuter avec les ouvriers des initiatives à prendre. Le jeudi 8 octobre, il rencontrait l'ensemble des ouvriers du chantier de Canteleu de 12 à 15 heures. Le 9 octobre il faisait la même chose avec ceux de Darnétal et de Mont St Aignan. Au cours de ces réunions les ouvriers réunis, décidaient à l'unanimité de limiter leur journée de travail à l'horaire affiché, et de ne plus effectuer d'heures supplémentaires. Les horaires affichés pour tous étaient 8 h 10 à 12 heures, et 12 heures 50 à 18 heures 30.

Jusqu'à cette décision, une équipe commençait à 6 heures du matin pour le levage des planchers préfabriqués. Cette pratique permettait ainsi un enchaînement du travail, les grues n'ayant plus qu'à alimenter en matériaux divers, l'ensemble des équipes qui, elles, commençaient à 8 h 10.

L'équipe des planchers préfabriqués prenant désormais son travail à 8 heures 10 comme les autres équipes, cela entraînait automatiquement un ralentissement de la production, du fait de l'occupation des grues nécessaires au levage des planchers pendant deux heures, sans pouvoir servir à autre chose.

Dans un premier temps, la direction ne sait que faire. Elle décide une première mesure le 12 octobre. Elle modifie les horaires qui deviennent : 8

h. 15 à 12 h.00 et 13 h. 00 à 17 h 15. Elle prend sa décision sans consulter le Comité d'entreprise. Au cours de cette journée, la direction convoque les délégués du personnel à 15 heures, sur le chantier de Canteleu, mais elle refuse toujours de discuter des revendications.

Les ouvriers décident alors de ralentir le rendement, en s'appuyant sur le fait qu'aucune norme officielle n'existe alors dans l'entreprise.

Le 13 octobre, la direction fait une première proposition d'augmentation de salaire. Elle proposait 4 francs d'augmentation du salaire horaire pour tous, à valoir sur la prochaine hausse officielle, et une revalorisation de la prime horaire de l'équipe des planchers qu'elle croit à l'origine du conflit. Cependant elle assortit ces mesures de « *la reprise normale du travail* ».

Le 14 octobre, les ouvriers se réunissent sur leurs chantiers respectifs avec leurs délégués, après avoir prévenu les chefs de chantiers, comme à chaque fois qu'ils ont eu à le faire. L'augmentation des salaires proposée est jugée partout insuffisante. L'augmentation de la prime horaire est revendiquée pour toutes équipes travaillant au rendement.

La direction change alors d'attitude et prend l'offensive. Elle convoque les délégués du personnel au siège de l'entreprise situé à Sotteville-les-Rouen, le 16 octobre à 9 heures, comme pour une réunion de négociation. Les délégués attendent jusqu'à 11 heures les représentants de la direction. Ceux-ci se présentent enfin, accompagnés d'un huissier. Ils lisent une note de service rappelant les propositions de la direction, assortie de menace de licenciement. Ils accusent les délégués d'avoir commis des fautes lourdes et graves, notamment d'avoir réuni le personnel sans autorisation, d'avoir, à cette occasion, interrompu la production, et d'avoir ensuite organisé systématiquement le sabotage du rendement.

Les délégués, après avoir entendu ces accusations, réfutent point par point les arguments de la direction. Mais le directeur déclare alors qu'il n'est pas là pour discuter du contenu de la note, ni pour entendre de nouvelles propositions. Il demande à chacun des délégués du personnel de signer la note, ce qu'ils refusent. La réunion s'arrête là. Les délégués quittent la pièce, et une partie d'entre eux est reçue en délégation à 11 heures 45 à l'Inspection du travail.

Pendant ce temps, la note en question est affichée sur les lieux de travail, avant même que les délégués se la voient présenter. C'est la marque de

la détermination de la direction.

Le 17 octobre, des lettres de licenciement sont adressées à 13 ouvriers de l'équipe du levage planchers, et une note de service est affichée sur les chantiers, indiquant qu'en plus des ouvriers licenciés, les 11 délégués du personnel sont mis à pied *« en attendant d'entamer à leur égard la procédure normale de licenciement prévue par le règlement en vigueur »*.

Le lutte prend alors une nouvelle dimension. Le 19 octobre le Conseil Général siégeant à la préfecture, une délégation est reçue par des conseillers généraux. Une motion commune présentée par les conseillers communistes, socialistes et PSA (Parti Socialiste Autonome), est adoptée à l'unanimité du Conseil Général le lendemain.

Pendant ce temps, les 3 chantiers continuent de travailler au ralenti.

Le 23 octobre, au matin, le Comité d'Entreprise est convoqué en séance extraordinaire. Les trois délégués visés par une mise à pied se voient refuser le droit de siéger par les représentants de la direction, *« en vertu d'un grand principe de droit fondamental que l'on ne peut être juge et partie »*. Ils sont appelés individuellement pour s'entendre inculper de faute lourde et grave. Mais le CE donne une large majorité à chacun des votes successifs contre le licenciement des délégués. Le vote est interrompu à 12 h 00 pour permettre la réunion de la commission paritaire de l'après-midi. Le CE ne reprendra pas ses travaux.

Le Directeur départemental de la Main d'œuvre et du Travail a convoqué l'ensemble des délégués et la direction en réunion paritaire pour l'après-midi même. Mais au cours de cette réunion il apparaît qu'aucune conciliation n'est possible. A l'issue de la réunion l'inspecteur du travail propose une nouvelle réunion pour le 26 octobre ; Nouvel échec. L'inspecteur du travail fait alors connaître sa décision ; c'est un refus de la demande de licenciement.

Mais la direction ne change pas d'avis. Elle refuse le droit de travailler aux délégués comme aux ouvriers licenciés.

Le 27 octobre, l'ensemble des ouvriers décide de se mettre en grève pour 24 heures. Plus de 200 grévistes se rendent en cortège au siège de l'entreprise à Sotteville-les-Rouen. Une délégation est reçue par la direction, sans résultat. Des délégations se rendent auprès de M. Paul Vauquelin, Conseiller général et président de

l'office départemental des HLM, à la préfecture et à l'inspection du travail. Le lendemain les ouvriers décident de reconduire la grève. Elle durera jusqu'au 4 novembre.

Le 3 novembre, le Comité d'entreprise siège cette fois au complet. La direction a été contrainte d'accepter la présence des délégués du personnel licenciés. La direction campe sur sa position. L'inspecteur du travail a refusé le licenciement des délégués ? Qu'à cela ne tienne, elle adresse un recours auprès du Ministère du Travail, ce qui lui donne un délai de 4 mois (c'est le délai que le Ministère a pour répondre à son recours), pour continuer à refuser la réintégration des onze délégués..

Les ouvriers décident de reprendre le travail le 4 novembre. La direction croit triompher. Elle exerce des brimades contre les plus revendicatifs et ceux qui sont syndiqués. Un des grutiers est ainsi affecté au terrassement. Cependant elle réintègre une partie des ouvriers de l'équipe « planchers ». Sept d'entre eux sont réintégrés. Un huitième allait être repris, mais le lendemain on lui déclare : *« Nous ne vous reprendrons pas parce qu'on vous a vu sur la moto d'un dirigeant syndical »*.

Soutenue par la Chambre patronale, la direction de l'entreprise avait comme principal objectif de porter un coup à la CGT, et de réduire les droits syndicaux. Mais, affaiblie par le coup, l'organisation syndicale restait debout, et la lutte continuait dans l'entreprise, pendant que les délégués, soutenus par leur syndicat et la solidarité financière des travailleurs du bâtiment, engageaient des actions juridiques pour obtenir réparation.

Un jugement de classe

Une action fut engagée devant le Conseil des Prud'hommes de Rouen en vue de faire condamner l'employeur à verser aux délégués en cause une indemnité correspondant au montant des salaires qu'ils auraient gagnés s'ils avaient travaillé.

Devant le Conseil de Prud'hommes la Société Guiraudie-Auffève s'attacha à démontrer que son recours au Ministre était suspensif et qu'il fallait attendre sa décision. Parallèlement elle formait une demande reconventionnelle de quinze millions de dommages et intérêt pour le préjudice qu'elle aurait subi à cause de l'activité des délégués.

Le 2 décembre, le Conseil des Prud'hommes prononça un jugement par lequel il ordonnait une enquête. La Société Guiraudie-Auffève fit appel du jugement.

Le 10 février 1960, le Ministre du Travail n'ayant toujours pas donné sa décision, la Cour d'Appel rendait un arrêt qui condamnait la Société Guiraudie-Auffève à payer les indemnités compensatrices de salaires et de jours fériés depuis le 17 octobre 1959. *« Attendu que par l'application de l'article 2 du décret du 7 janvier 1959, l'Inspecteur du travail ayant refusé le licenciement projeté, ce licenciement n'a pu intervenir, qu'il suit de là que le contrat de travail liant les intéressés (les délégués) à la Société appelante est encore en cours et le demeurera soit jusqu'au licenciement intervenant éventuellement après la décision ministérielle d'autorisation, soit jusqu'au prononcé de la résiliation par l'autorité judiciaire, si celle-ci doit un jour être saisie d'une demande d'effet »* Mais la direction ne s'avouait pas battue. Elle formait un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

Cependant, elle accompagnait cette action d'un premier recul : elle revenait sur une partie des licenciements en réintégrant sept délégués sur les onze licenciés, dont Alexandre Levillain. Cependant, Léon Bellavoine, Roger Camesan, Lucien et Daniel Lerat allaient rester les victimes de cette affaire.

En effet, la direction lançait une nouvelle attaque contre ces délégués en déposant une demande de résiliation judiciaire de leur contrat de travail, en les accusant d'avoir organisé de manière délibérée le sabotage de la production. Le Conseil des prud'hommes déboutait la société de sa demande par un jugement en date du 31 mai 1960. La direction fit naturellement appel du jugement.

A la différence des jugements précédents, la Cour d'appel ne suivit pas les décisions du Conseil des prud'hommes. Attitude nouvelle, elle refusa de suivre les arguments de la défense qui, s'appuyant sur la loi en vigueur, démontrait que l'on ne pouvait licencier des délégués du personnel sur les motifs invoqués. Au contraire elle considéra comme recevables les arguments de l'entreprise et prescrivit une enquête qu'elle confia à une commission constituée de trois personnes : un architecte, un expert comptable et le patron d'une grosse entreprise du bâtiment. **On notera qu'il n'y avait aucun salarié du bâtiment dans cette commission.**

Celle-ci conclut à une « grève perlée » ayant entraîné une baisse de rendement de 5% et à un préjudice d'un million deux cent mille anciens francs.

La défense eut beau contester les chiffres donnés

par les experts, rappeler les dispositions légales de protection des délégués du personnel, rien n'y fit.

La Cour d'appel prononça la rupture du contrat de travail des quatre délégués en faisant remonter la rupture du contrat au 17 octobre 1959 (date de l'envoi des lettres de licenciement par la direction !). Elle les condamna à rembourser les salaires perçus depuis cette date, et à verser solidairement à la société Guiraudie-Auffève la somme de 1,18 millions d'anciens francs.

Victimes d'une situation charnière

Rappelons que le 1^{er} juin 1958, le Général de Gaulle avait été investi Président du Conseil par l'Assemblée Nationale qui lui avait accordé en outre les pleins pouvoirs. Le 28 septembre 1958, le OUI au référendum l'avait emporté par 79,25% des suffrages. Le retour au mode d'élection uninominale à un tour, remplaçant la proportionnelle, porte une majorité de droite à l'assemblée nationale. De Gaulle est élu président de la République le 21 décembre.

Une situation nouvelle, sérieuse et dangereuse s'était créée. Avec la fin de la IV^e République et l'arrivée de la Ve, les hommes du grand capital avaient tout investi : le Gouvernement, le Parlement, tous les rouages de l'État. Dès les premiers mois, se développe une violente offensive du pouvoir : des trains d'ordonnances marquées par des hausses de prix et de tarifs des services publics, les attaques contre la Sécurité sociale, le blocage des salaires, la dévaluation du franc de 17,5% et la création du nouveau franc, etc.

Les ouvriers de Guiraudie-Auffève étaient, nous l'avons dit, les fers de lance de la CGT dans le Bâtiment rouennais. Le 13 août 1958, 150 d'entre eux qui travaillaient sur le chantier des HLM de Canteleu, après un arrêt de travail de 2 heures, avaient voté un appel aux autres travailleurs du bâtiment et des travaux publics de la Seine-Maritime, pour qu'ils votent *Non* au Référendum. Ils s'étaient ainsi attiré la haine des soutiens du nouveau régime. Il s'en trouvait jusque parmi les administrateurs de la Société et dans ses conseils juridique (le Maire de Rouen était l'avoué de la Société). Tous s'étaient jurés de briser ce foyer de résistance aux reculs sociaux.

Si la situation était difficile, elle n'était pas sans espoir. Seule de toutes les confédérations syndicales, la CGT avait dit NON sans restriction, et cherché à préconiser au maximum l'union dans

les entreprises et les branches professionnelles. Dès le 1^{er} trimestre de 1959, les actions revendicatives avaient repris. Un Cartel de défense de la Sécurité sociale avait été constitué par une cinquantaine d'organisations et associations, dont la CGT, et la CFTC. Il est remarquable que ce soit au lendemain du 30 mai, puissante journée de lutte pour la défense de la Sécurité sociale que, tout à la fois, le tribunal des prud'hommes de Rouen déboute la Société Guiraudie-Auffève, et que de Gaulle se voie contraint d'annuler la franchise de 3000 f. sur les honoraires médicaux et les produits pharmaceutiques, qu'il avait instaurée le 1^{er} janvier précédent.

Le rapport de force était de nouveau en train de changer. Il devenait moins défavorable aux salariés. C'est sans doute ce qui explique le recul de la direction et la réintégration d'une partie des délégués. Cependant, l'amélioration du rapport des forces fut insuffisant pour changer complètement les choses. C'est pourquoi, en avril 1961, la Cour d'appel de Rouen choisira de s'inscrire dans la poursuite de l'offensive du patronat et du gouvernement contre les travailleurs. C'était bien un jugement de classe contre les travailleurs et les élus CGT de l'entreprise Guiraudie-Auffève.

De cette affaire, on peut tirer une série d'enseignements qui, nous semble-t-il, ont toujours valeur aujourd'hui.

Premièrement, il ne suffit pas d'avoir une organisation puissante dans une seule entreprise. Certes, on peut y obtenir des avancées sociales non négligeables dans une action revendicative persévérante et opiniâtre. Mais le patronat est organisé au niveau interprofessionnel. Il sait se solidariser lorsqu'il faut porter atteinte à une organisation syndicale puissante, en particulier lorsque les acquis de cette entreprise sont généralisés par la suite à toutes les autres. Les salariés ont besoin d'organisations syndicales fortes dans tous les secteurs professionnels. Ils ont tout à craindre si les bastions revendicatifs restent isolés au milieu de déserts syndicaux..

Deuxièmement, la lutte, pourtant si nécessaire, n'est pas suffisante pour gagner à tous les coups. Il est utile que soient votées des lois qui soient favorables aux salariés. Il est donc nécessaire d'avoir des parlementaires soucieux de leurs intérêts. Cela suppose l'existence et de l'influence de forces politiques traduisant réellement les exigences revendicatives des salariés.

Troisièmement, il faut savoir que les tribunaux

n'appliquent pas toujours les lois votées. Dans le contexte de la lutte des ouvriers de l'entreprise Guiraudie-Auffève, il y avait certes les lois, et notamment celle votée le 16 avril 1946, ainsi que l'ordonnance de 1945, qui protégeaient les délégués. Cependant après 1958, nous étions dans un contexte de changement de régime, où, comme on l'a vu, le grand capital avait investi tous les rouages de l'État. Ajoutons que des députés de la nouvelle majorité venaient de déposer un projet de loi visant à la suppression de l'institution des délégués du personnel. En quelque sorte, même s'il existe des lois favorables, il est nécessaire de créer un rapport de forces qui permette leur application.

A l'heure où le Medef, déclare vouloir remplacer la loi par le contrat, il est utile de revenir sur l'Histoire sociale pour mesurer tous les risques qu'une telle orientation fait peser sur les salariés.

* Marcel Letessier, était le secrétaire de l'Union des syndicats CGT du Bâtiment et des Travaux Public à l'époque du conflit.

Sources:

- Archives de l'Union syndicale CGT du Bâtiment et des Travaux Publics
- Archives de l'Union Locale CGT de Rouen,
- Archives de l'Union départementale CGT de la Seine-Maritime
- Archives personnelles de Marcel Letessier

Témoignages d'Alexandre Levillain

Présentation d'ouvrage

Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927).

*Expériences locales et
liaisons nationales¹.*

par Yannick MAREC

Yannick Marec, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Rouen, nous a fait l'honneur d'accepter de faire partie du Comité scientifique de notre Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine maritime.

Nos lecteurs liront ci-après la présentation de l'ouvrage édité à partir de sa thèse de doctorat.

Pour assurer aux plus démunis la couverture médico-hospitalière, quels moyens employer ?

La charité privée a ses limites; faut-il développer plus encore l'assistance et la bienfaisance publique ? Par quelles voies ? Dans la période de 1792 à 1927, les rouennais ont élaboré un système que l'auteur étudie.

Les arguments échangés, les débats d'autrefois sont loin d'être clos et nos lecteurs, notamment ceux qui sont engagés dans les combats sociaux actuels, trouveront matière à réflexion dans cet ouvrage.

L'intitulé de cet article reprend celui de l'ouvrage issu d'une thèse d'État soutenue en

décembre 1999 à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Celle-ci était principalement centrée sur la genèse, le fonctionnement puis la disparition d'une organisation originale de l'assistance publique : le « système rouennais » qui a existé officiellement entre 1886 et 1927².

En réalité la période étudiée couvrait l'ensemble du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e siècle. Il s'agissait en effet de voir comment certaines idées et initiatives de la période terminale de la Révolution, sous le Directoire (à partir de 1796), avaient pu connaître, avec des adaptations, un regain de faveur et trouver une sorte de concrétisation exemplaire à Rouen au début de la Troisième République. Pour mettre en évidence la nature des changements intervenus dans l'organisation locale de l'assistance publique à partir du milieu des années 1880, il nous était apparu indispensable d'en préciser les principales caractéristiques antérieurement à la réforme.

Nous avons aussi pour ambition de montrer comment l'expérience menée dans la métropole normande avait pu être considérée comme un « modèle » à imiter et à généraliser en France. Ainsi l'étude du « système rouennais » conduisait à envisager les rapports entretenus entre l'affirmation de la Bienfaisance communale sous la Troisième République et l'apparition de formes modernes de protection sociale.

En vue d'une publication nous avons donc opté pour un titre à la fois plus large dans sa chronologie que celui de la thèse initiale et soulignant l'intérêt des interrelations entre le local et le national dans le traitement social de la pauvreté.

Notre démarche axée sur l'histoire des politiques sociales urbaines tend à associer étroitement l'histoire sociale et l'histoire du politique, au sens large. Cette approche est le fruit d'une évolution de nos centres d'intérêt. Celle-ci nous a mené, depuis une vingtaine d'années, de l'histoire des formes de pauvreté ou d'exclusion à celle de leur prise en compte par les différents acteurs institutionnels ou socio-politiques.

Dans notre conception, la bienfaisance communale comprenait essentiellement les hospices et les bureaux de bienfaisance. Cependant, suivant les époques, d'autres branches de l'assistance publique dépendant plus ou moins directement de la municipalité, ont pu s'y rattacher. L'objet principal de la première partie de l'étude qui couvre la période 1796-1870 est d'en préciser les contours évolutifs depuis l'époque du Directoire où a été engagé un processus de communalisation de l'assistance publique. Elle en donne une sorte d'état des lieux avant que ne soient mises en œuvre les réformes qui ont abouti à la création du « système rouennais » au milieu des années 1880.

I - La bienfaisance communale entre charité et philanthropie (1796-1870)

Plusieurs caractéristiques principales peuvent être dégagées du traitement social de la pauvreté à Rouen entre la fin du XVIII^e siècle et la fin du Second Empire.

En premier lieu, l'importance de l'effort social consenti par la municipalité, malgré le constat d'une atténuation, en valeurs relatives, de l'investissement financier de la ville entre le début des années 1830 et la fin des années 1860. Globalement la part des dépenses de bienfaisance est demeurée supérieure à 30 % des dépenses totales. Dans cette évolution la part des allocations versées aux Hospices civils et au Bureau de Bienfaisance est demeurée considérable (65 % des engagements sociaux de la commune à la fin du Second Empire, malgré une baisse relative). On observe aussi une progression de la part des investissements financiers consacrés à l'assistance à domicile, bien que celle des hospices soit demeurée constamment largement majoritaire.

Dans l'évolution des conceptions réformatrices de l'assistance publique, il convient de faire une place à part, marginale mais néanmoins importante, au renouveau des mouvements républicain et ouvrier. Chacun à leur manière ils anticipent, dès la période du Second Empire, la remise en cause de la prééminence des hôpitaux au profit de l'essor des secours à domicile. Ils conduisent aussi à faire envisager la création d'un service public d'assistance dégagé des pratiques charitables traditionnelles.

Cependant l'intervention du privé et du confessionnel dans le fonctionnement de la bienfaisance communale ainsi que ses caractères conditionnel et facultatif indiquent combien nous sommes encore loin de l'affirmation d'un service public d'assistance au début des années 1870. De plus, le développement de formes d'intervention sociale extérieures aux hospices et aux bureaux de bienfaisance laisse entrevoir les limites et les

LE MAIRE DE ROUEN,

Membre de la Chambre des Députés des Départemens,
A SES CONCITOYENS.

HABITANS DE ROUEN !

LA Classe laborieuse souffre du renchérissement momentané des Subsistances. C'est au nom de l'Humanité que le Corps Municipal vous invite à concourir à une Souscription dont l'objet est de rétablir l'équilibre du prix du Pain avec les moyens de le payer.

Faire un appel aux Ames charitables de cette Ville, ce sera avoir trouvé un remède assuré aux souffrances de nos Indigens.

Par ces motifs, le MAIRE de Rouen arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert à l'Hôtel-de-Ville, N° 2, premier étage, depuis dix heures de matin jusqu'à quatre heures d'après-midi, un Registre pour porter toutes les Souscriptions volontaires en faveur de l'indigence.

II.

Les Souscriptions seront pour quatre mois, à compter du 31 Janvier 1817, et à raison d'une somme déterminée par mois.

III.

Toutes les Personnes absentes ou qui ne pourraient se transporter à la Mairie, voudront bien faire parvenir directement à M. le MAIRE l'expression de leur bienfaisance.

IV.

Une Commission de douze Membres du Corps Municipal est nommée pour constater le résultat, et veiller à l'emploi des Souscriptions, conformément à leur objet.

V.

Le présent sera adressé, dans le jour, à M. LE PREFET de la Seine-Inférieure, pour être approuvé, s'il y a lieu.

Rouen, le 25 Janvier 1817.

Le premier Adjoint remplissant les fonctions de Maire en l'absence de M. RIHARD,
Membre de la Chambre des Députés des Départemens, ELIE LEFEBURE.

Vu et approuvé par nous, PRÉFET de la Seine-Inférieure, le 25 Janvier 1817.

Comte DE KERGARIOU.

A ROUEN, de l'Imprimerie de J. DEVAL, rue aux Juifs, N° 37. — (1817.)

insuffisances du noyau dur de la bienfaisance communale rouennaise. Cela transparaît notamment au travers du recours aux ateliers de charité, particulièrement sous la Monarchie de Juillet (1830-1848), aux encouragements donnés à la prévoyance individuelle et collective ou encore dans l'essor des œuvres privées, liées à la religion ou non.

II – Les conditions d'apparition du « système rouennais » d'assistance publique

Il a fallu la conjonction d'un contexte économique et social difficile avec l'affirmation d'un nouveau régime politique, celui de la Troisième République, pour que le processus de transformation et de réorganisation de l'assistance publique puisse être mené à terme à Rouen. La deuxième partie de l'étude est précisément consacrée aux conditions d'apparition du « système rouennais ». Elle souligne l'ampleur de la crise sociale des années 1880 et 1890 ainsi que les effets de l'implantation républicaine dans la métropole normande à partir du milieu des années 1870. De plus, une attention particulière a été portée à la question de l'évolution de l'épargne populaire dans la mesure où la prévoyance était alors conçue comme un moyen privilégié de résolution des problèmes sociaux. Cependant la mise en place de la nouvelle organisation de l'assistance publique a surtout cherché à répondre aux difficultés rencontrées par les principales composantes de la bienfaisance communale durant les années 1870 et le début des années 1880. Nous avons ainsi été amené à préciser la nature des dysfonctionnements de l'assistance publique rouennaise à l'époque.

Ainsi les élites républicaines de la métropole normande ont été amenées à expérimenter de nouvelles formes de traitement social de la pauvreté. Cette entreprise a été rendue possible grâce au renouvellement des responsables politiques locaux et à l'émergence de quelques fortes personnalités ayant le sens du social, en particulier l'industriel Richard Waddington et les avocats Maurice Lebon et Louis Ricard qui se rattachent alors au courant républicain modéré. Parmi les idées émises à l'époque, on remarque l'intérêt porté au développement des secours médicaux à domicile dans le cadre communal par le biais des bureaux de bienfaisance. Cela permettait de contourner les objections relatives à l'obligation d'assistance tout en préservant les « liens de famille » et en limitant

le coût des hospitalisations.

III – Vers un « modèle » communal et républicain de protection sociale ? (des années 1880 à la fin du XIXe siècle)

La troisième partie porte sur la genèse du « système rouennais » entre 1881 et 1886 et son premier développement. Elle évoque les principales étapes de la mise en place de la nouvelle organisation en soulignant le rôle joué par les différents acteurs locaux. Elle cherche aussi à en dégager les caractéristiques principales et la signification. De ce point de vue, la description des premières années de fonctionnement du « système rouennais » entre 1887 et 1898, qui correspondent aussi à sa période d'apogée, permet de montrer comment celui-ci a répondu à une volonté républicaine de promouvoir de nouvelles formes de solidarité.

Au caractère communal s'ajoute en effet la dimension républicaine et démocratique - non dépourvue d'arrière-pensées électoralistes ou de volonté d'intégration - des expérimentations menées à Rouen à partir des années 1880. Il s'agit d'assurer, selon des critères définis et bien plus transparents qu'autrefois, une couverture sociale et médicale aux couches modestes de la cité normande. En matière de secours médicaux, c'est l'ensemble de la population nécessiteuse qui était visée par l'intermédiaire des soins à domicile ou par le biais de dispensaires modernisés. Cela s'est accompagné d'une médicalisation, d'une professionnalisation et d'une laïcisation du Bureau de Bienfaisance, principal levier de la réforme engagée.

La réussite de celle-ci supposait une coordination des actions menées par les Hospices civils et l'institution chargée des secours à domicile. Dans cette perspective, la « fusion » de leurs commissions administratives paraissait logique, voire indispensable. Elle donne au « système rouennais » toute sa cohérence. Elle lui confère aussi une dimension anticipatoire par rapport à certains projets législatifs de l'époque sur la représentation unique des pauvres dans les communes. On la retrouve dans l'attention portée aux soins médicaux à domicile aux personnes privées de ressources qui a anticipé la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. En ce sens le « système rouennais » peut s'apparenter à un système élargi de protection sociale. Et cela d'autant plus qu'au niveau local, il tend à s'imposer aux autres formes de traitement social de la pauvreté comme une

sociale et l'affirmation d'un processus de départementalisation de l'action sociale ont fortement concouru à cette évolution. Celle-ci s'explique aussi par les faiblesses intrinsèques d'une

n'impliquait pas le recours à des méthodes thérapeutiques sophistiquées et coûteuses, le « système rouennais » a pu répondre aux besoins. Cette forme renouvelée de la bienfaisance



17. HOSPICE GÉNÉRAL DE ROUEN - Grand réfectoire - Hommes

Hospice général de Rouen — Grand réfectoire — Hommes
Carte postale — collection Yannick Marec

organisation qui s'est délitée dès les années antérieures à 1914. Ainsi la séparation de fait des commissions administratives du Bureau de Bienfaisance et des Hospices civils ainsi que le recul des secours médicaux à domicile ont contribué à remettre en cause les principes sur lesquels avait été fondée l'organisation rouennaise.

Le premier conflit mondial a accéléré sa désagrégation en favorisant notamment l'essor des hospitalisations et la diminution des secours publics à domicile. Cependant, paradoxalement, c'est surtout une grave crise hospitalière liée à des problèmes financiers et au relâchement de la gestion administrative qui a conduit à l'abandon du « système rouennais » en 1927. En réalité, bien avant cette date, l'organisation spécifique de l'assistance publique mise en place dans la métropole normande une quarantaine d'années plus tôt, était déjà vidée de son sens.

* *

En fait, l'expérience menée à Rouen depuis le milieu des années 1880 ne répondait plus aux besoins de la société environnante tels qu'ils s'exprimaient au milieu des années 1920. La différenciation de plus en plus marquée des fonctions des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance ne fait que refléter cette évolution. Tant que l'essor de la demande de soins

communale a alors participé pleinement à la gestation des formes modernes de protection sociale, en devançant même leur généralisation. Cependant, avec le développement et l'usage de plus en plus fréquent de nouvelles techniques médicales centrées sur l'hôpital ainsi que la diversification des hospitalisés, l'organisation de la couverture médico-sociale expérimentée à Rouen est devenue inadaptée. Et cela d'autant plus que

d'autres nécessités sociales, mal prises en compte par le « système rouennais », comme l'aide aux chômeurs, sont apparues. De même l'essor de la législation sociale et la départementalisation des formes publiques de solidarité ont contribué à remettre en cause les principes de fonctionnement du « système rouennais ». Pourtant, à l'heure du constat des difficultés des hôpitaux à faire le tri entre cas urgent et ceux qui ne le sont pas et au moment où l'aide à domicile semble connaître un regain de faveur, on peut se demander s'il n'est pas possible de tirer profit des tentatives et des réalisations du passé ?

¹ Yannick Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, la Documentation française et Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2002, 1362 p. (Préface de Maurice Agulhon, Professeur honoraire au Collège de France), 68 € pour les 2 volumes.

² Yannick Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale sous la Troisième République : le « système rouennais » d'assistance publique des années 1870 aux années 1920*, Thèse de doctorat d'Etat sous la direction de M. Pigenet, Université de Paris I, 1999, 1485 p.

Industrie textile en Seine-Maritime

BOLBEC : Retour sur son textile perdu

Par Pierre Michel

2^{ème} Partie : « Les crises de l'industrie du textile et les luttes ouvrières au 19^e siècle »

Repères :

14^e siècle environ = 1^{ère} Fabrication de toile en laine (Froc)
1680 /1690 = Le coton remplace la laine
1685 = environ 3300 habitant à Bolbec
1729= 1^{ère} manufacture d'indiennes
1777 = 1^{ère} filature de coton
1820 = 7000 habitants à Bolbec
1860 = crise due au libre échange; arrêt des importations de cotons américains (Sécession)
1861 = Appellation « La Vallée d'Or » (Napoléon 3)
1862 = Début des tissages Industriels mécaniques
1865 = 60 entreprises et annexes à Bolbec
1879 = Nouveaux traités sur le commerce
1880 = Grande crise industrielle cotonnière
Début des grands mouvements ouvriers
Création de la chambre syndicale des ouvriers cotonniers
1886 = Installation de la chambre de commerce et d'industrie à Bolbec
1892 = Protectionnisme et surproduction intérieure
stocks énormes – grèves - chômage

Les « capitaines d'industrie »

Après cinq siècles du travail de la laine (Moulin à Foulon et les draps) le coton vient , dans la moitié du XVIII^e siècle, concurrencer, puis éliminer complètement, la matière première issue du mouton.

A Bolbec, cette « révolution » dans la Fabrication à partir du coton, coïncide précisément avec la révolution bourgeoise issue de l'Ancien régime.

Les familles POUCHET, FAUQUET, LEMAITRE et LEMAISTRE ne sont-elles pas à la fin du XVIII^e siècle, les pionnières de la grande industrie cotonnière ? A cette époque, ces manufacturiers sont liés les uns aux autres par la religion, des liens familiaux et des alliances matrimoniales. Ils forment des dynasties, une féodalité industrielle et dans les châteaux ou propriétés qu'ils achètent, les industriels se comportent en nouveaux seigneurs.

Mais ce sont les dynasties de la religion réformée qui marquent de leur empreinte, toute l'économie de la Vallée et imposent les directives à suivre dans les domaines de la production et des salaires « La Vallée d'Or » est bien une Alsace en réduction.

Une remarque importante liée à l'emprise des Manufacturiers sur la région, s'impose: Lillebonne appartient en quelque sorte à Bolbec puisque tous ces « Maîtres » Manufacturiers sont Bolbécais ou attachés aux familles Bolbécaises (liens d'intérêts ou consanguinité), et que les usines de Lillebonne, de Gruchet le Valasse, de Nointot, de Saint Antoine la Forêt, etc., leur appartiennent.

Les seules familles FAUQUET et LEMAITRE possèdent le tiers des entreprises et 41,7% du total des ouvriers de la « Vallée d'Or » (soit 48,1% du total des chiffres d'affaires).

Leurs usines perfectionnées entraînent des rendements, donc des bénéfices plus importants que celles de leurs concurrents.

Toutefois, l'homogénéité du groupe FAUQUET et LEMAITRE ne doit pas nous cacher des disparités considérables entre leurs usines, disparités qui vont aisément du simple au quintuple tant pour le nombre d'ouvriers que pour le chiffre d'affaire, FAUQUET-LEMAITRE et LEMAITRE-LAVOTTE de Bolbec, sont les véritables Capitaines d'industrie, sans qui dans ce domaine, rien ne peut être dit ou fait.

A Bolbec, la dépression générale de 1879-1880 est sans doute moins nette qu'ailleurs, mais les grèves parfois violentes contre la diminution des salaires, ainsi que le chômage sont les signes annonciateurs d'une dépression plus grave dont la maison

LEMAITRE-LAVOTTE en 1895 sont les moments les plus marquants.

Enfin, pour clore le chapitre des « dynasties », il faut aussi citer la famille DESGENETAIS dont les trois frères Jean, François et Auguste, propriétaires d'usines de Tissage à Lillebonne et à Gruchet, fondent à Bolbec en 1853 une filature de tissage. De 1862 à 1864, la mort frappe les deux premiers frères et Auguste DESGENETAIS poursuit seul la politique d'expansion en agrandissant ses entreprises et en multipliant les articles fabriqués. Il faut noter que cette famille DESGENETAIS n'appartient pas à la caste protestante, elle est d'obédience catholique.

De plus, dans un esprit de paternalisme délibéré, Auguste DESGENETAIS est l'un des seuls patrons de filature à respecter la loi du 9 septembre 1848 sur le passage de la journée de travail à 12h puis à 11h en 1868 et à donner satisfaction aux ouvriers sans diminution de salaire.

Les enfants au rendement

Sans revenir sur ce qui a été mentionné dans la première partie de cette étude (cf. Fil Rouge n°11) il est nécessaire pour la bonne compréhension du lecteur, de rappeler quelques éléments essentiels :

- La journée de travail est très longue ; de 15 heures avant 1848 elle passe à 12 heures (loi 1848) pour descendre à 11 heures en 1868. Les entreprises ouvrent généralement dans la vallée à 6 heures pour

Le Havre et le coton

Si le Havre ne possède qu'une entreprise textile de filature et tissage de coton, établie à Graville par la famille DEBOUTEVILLE en 1838, reprise par la famille COURANT jusqu'à sa fermeture en 1955, le port du HAVRE conquiert au milieu du 19^e siècle, le quasi-monopole des importations françaises du coton.

A la faveur de la guerre de sécession d'Amérique, le négociant Jules SIEGFRIED recourut au coton indien, et la place du HAVRE devint prépondérante dans le trafic cotonnier international, avec la création d'un marché à terme.

Les entrepôts Havrais furent alors le réservoir à coton de l'Europe continentale où s'approvisionnaient les Filateurs Rouennais, Bolbecais, Lillois, Alsaciens, Belges, Suisses et Allemands.

fermer à 18 heures ou 18.30 heures, une pause est prévue entre 13 et 14 heures et cela six jours par semaine. Le temps de présence effective dans l'entreprise est souvent supérieur à 12 heures.

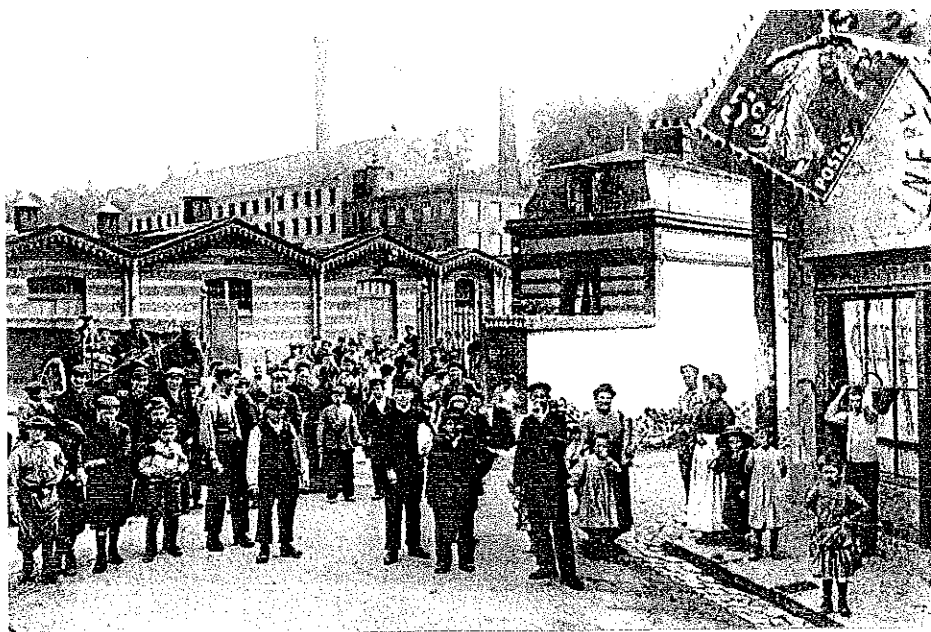
Parfois les heures de repos ne sont respectées car travailler durant ces heures est une nécessité pour ces ouvriers dont le salaire est très bas.

Au début du 20^e siècle, la journée de travail se stabilise à 10 heures.

Si le travail des adultes est pénible, que dire alors de celui des enfants employés dans le textile de la vallée. Certains d'entre eux ont tout juste 7 ans et les conditions de travail dans une atmosphère totalement insalubre, ne sont pas faites pour les maintenir en parfaite santé.

De plus, la substitution des enfants à des ouvriers adultes, permet à l'industriel une économie non négligeable.

Quant à la possibilité d'astreindre les enfants à fréquenter les écoles comme le prévoyait la loi, ce fut en vue de l'esprit puisque leur temps était



Usine Fauquet-Lemaître à Bolbec, sortie des enfants

Carte postale début du 20^e siècle

entièrement employé au travail. A ce propos, il faut citer une déclaration cynique de Jacques FAUQUET Manufacturier, qui reflète bien la mentalité de cette époque:

« C'est ici que je pourrais déplorer les nécessités de l'industrie qui étioilent les malheureux enfants dès l'âge le plus tendre et tout en reconnaissant que l'industrie manufacturière est le bourreau de la génération qui s'élève, je ne crois pas que le remède à ces maux soit entre les mains du législateur. La loi de la nécessité, cette loi des lois, qui règle dans chaque pays, la nature et la somme de travail, sera donc toujours chargée de faire la part de l'humanité et de la distribuer selon les besoins des localités... ».

La loi du 2 novembre 1892 qui réduit la durée du travail des enfants provoque une levée de boucliers de la part des industriels pour qui, une telle loi si elle était appliquée perturberait l'organisation des ateliers, entraînant une réduction de travail de tous les ouvriers, donc une baisse de la production. Les patrons furent entendus et jusqu'en 1899 les anciennes conditions de travail sont tolérées.

Ainsi, en cette fin de siècle, les mesures législatives concernant le travail des enfants, entraînent des réticences encore nombreuses de la part des industriels de la « Vallée d'Or » mais l'allègement de la journée des Femmes en provoque bien d'avantages encore. Aux dix heures définies par le législateur, les industriels préfèrent les 11 heures ; tel est le sens de leurs interventions auprès des parlementaires de la Seine Inférieure.

En plus de l'atmosphère étouffante des ateliers, les machines sont dangereuses et les carters de protection n'existent pas. Les accidents mutilants sont nombreux et la moitié des blessés sont jeunes ou très jeunes.

La loi du 9 avril 1898 oblige les employeurs à déclarer tout accident ayant entraîné une incapacité de travail.

En ce qui concerne les salaires journaliers à Bolbec, en 1861 le salaire moyen pour les femmes varie de 1,50F à 2,50F, pour les hommes de 2,00F à 2,75F.

En 1879 l'évolution est pour les femmes de 2,50F à 4,00F, pour les hommes de 3,25F à 5,00F

Pour ces mêmes années, le prix du kilo de pain varie respectivement de 0,40F à 0,32F (en baisse), le prix du kilo de bœuf quant à lui passe de 1,35F à 1,92F (basse qualité)

Si des hausses sont intervenues sur les salaires,

souvent après des grèves ou des revendications, ces faibles augmentations ont été la plupart du temps, annihilées par la hausse des produits de première nécessité (pain, viande, pomme de terre) et du combustible.

A partir de 1880, la crise du coton fait stagner les prix mais les salaires suivent à la baisse (20 à 25% de 1880 à 1889).

L'introduction progressive des métiers « à filer continus », qui nécessitent davantage de surveillance que d'interventions manuelles, entraîne également une baisse des salaires.

Les améliorations techniques de la fin du 19^e siècle changent souvent la nature du travail, et même si le nombre des machines que surveille une seule personne est beaucoup plus grand, les industriels sont tentés de modifier à leur profit, la rémunération du travail. Les conséquences de la surproduction de 1897 dont se plaignent ces mêmes industriels, est également une autre cause de la baisse des salaires. Cela ne va d'ailleurs pas sans luttes et oppositions de la part des travailleurs.

Venant s'ajouter aux crises de l'industrie, aux hausses du coût de la vie, aux périodes de chômage, aux arrêts de travail par maladie ou blessure, les règlements intérieurs des ateliers comportent un système d'amendes qui sont prélevées directement sur le salaire. A titre d'exemple :

- pour un tuyau tombé sur la planche à canettes: 0,50F
- un peu de déchets sur le pavé: 0,50F
- de dire une parole entre voisins: 0,50F
- avoir craché dans une allée: 0,50F
- avoir obligé un collègue ou son voisin: 0,50F
- etc....

Les chefs d'atelier ou contremaîtres ne tolèrent aucune réclamation qui nécessite l'intervention du Directeur, qui en général prononce la mise à la porte du contestataire.

Les archives départementales nous fournissent quelques documents sur ce sujet, en particulier sur le cas des ouvriers des Ets FAUQUET LEMAITRE, qui, las de ces mesures discriminatoires, sont venus déposer plainte devant le juge de Paix de Lillebonne.

Un dernier mot sur les salaires. Les catégories d'ouvriers sont multiples, particulièrement dans la filature. La hiérarchie des spécialisations dans cette

branche forme l'échelle des salaires que l'on retrouve nécessairement à Bolbec et dans l'ensemble de la Vallée. Après les fileurs, viennent dans l'échelle salariale, les soigneurs de batteurs et de cardes, les maîtresses-bambrocheuses, les premiers rattacheurs, puis les veilleuses continues, les soigneuses d'étirage, les dévideuses, etc.

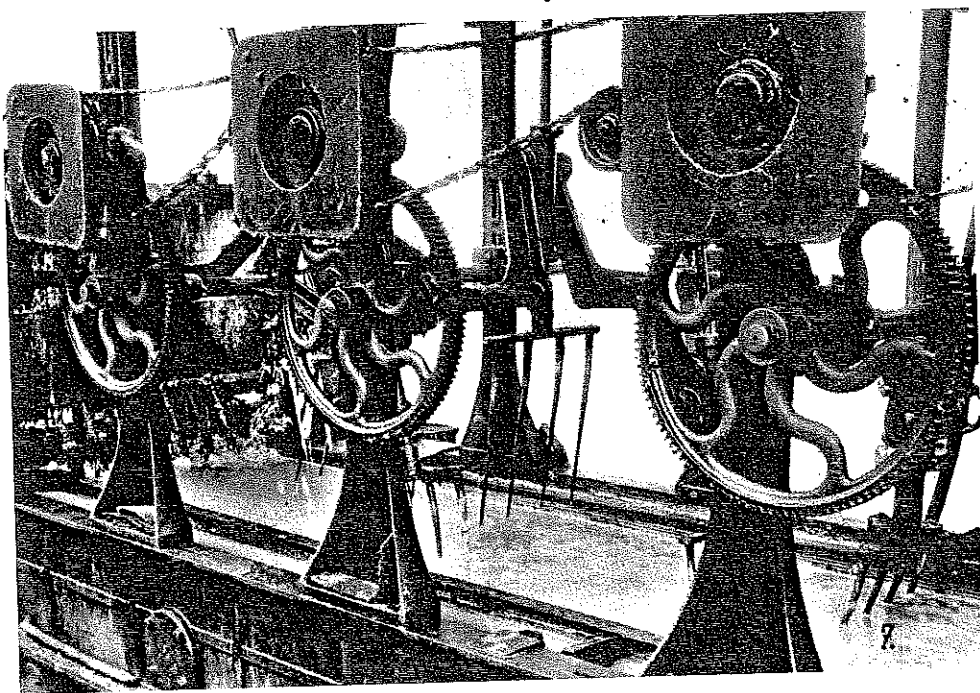
Les apprentis sont naturellement en bas de l'échelle. Les contremaîtres quant à eux peuvent gagner jusqu'à 8 f par jour pour être « très près du maître ».

Pour conclure, on ne peut que constater la précarité d'emploi de ces ouvriers du textile ; il n'y a pas de stabilité, les salaires fluctuent en fonction des crises de l'industrie qui sont ressenties avec une acuité particulière dans la vallée. De plus la toute puissance des patrons manufacturiers, et le despotisme de leurs directeurs mettent les ouvriers dans un carcan difficilement ébranlable. C'est subir ou le chômage !

Malgré ces conditions de travail exécrables non tempérées par la vie au quotidien (logement, santé, hygiène, éducation, etc...) maintes fois, les travailleurs se sont révoltés contre toutes ces injustices, avec leurs moyens et souvent mal organisés, dans une société phagocytée par les patrons de l'industrie.

La vie des familles ouvrières: une paupérisation réelle.

Comment apprécier la déshumanisation croissante de l'ouvrier dans son travail, seule façon pourtant de prouver la paupérisation absolue ? Si l'on excepte la période 1870 à 1880 où l'absence quasi-totale de documents sur les conditions de vie des travailleurs, nous invite à penser à une possible amélioration momentanée du sort de la classe ouvrière bolbécaise malgré l'augmentation des prix; il n'en est pas de même pour les autres périodes.



Machine à laver la laine au début du 20e siècle

Photographie: Secrétariat international de la laine - service éducatif

De nombreux témoignages subsistent pour la période antérieure à 1870 et après 1880, sur la nourriture, la mortalité infantile, l'alcoolisme et la prostitution, documents qui nous aident à toucher du doigt la misère ouvrière.

En ce qui concerne la nourriture, quelles que soient les époques, le pain représente souvent la moitié du budget familial. Il faut noter au passage, que la composition de la famille moyenne comporte 4 à 5 enfants.

Pour équilibrer le budget de la famille, le loyer ne doit pas dépasser le septième du salaire du père et la famille ne peut acheter en plus du pain que du cidre, légumes, beurre, chandelle, savon, bois et quelques vêtements.

L'achat de viande est pratiquement inconnu avant 1860 ; il est noté qu'après cette période et à partir de 1880 la famille peut acquérir de la viande (190 grammes par personne) de basse catégorie.

Dans les périodes « noires », la mendicité est perpétuée par bon nombre d'ouvriers, chargés de famille qui envoient leurs enfants mendier, à Bolbec surtout, où sont agglomérés plus de cinq mille ouvriers peut être.

Pendant ce temps, les affaires industrielles continuent « d'aller grand train ». Un rapport de 1859 constate en effet que certains Patrons gagnent de l'argent d'une manière quasi-scandaleuse. Il cite « la maison FAUQUET qui, avec ses deux filatures, gagne quarante centimes par demi kilogramme de

coton filé ».

Des logements insalubres

L'appât d'argent par la perception de loyers, a contribué à la construction d'immeubles où s'entassent des dizaines de familles ouvrières dans des logements vite devenus des taudis.

L'insalubrité due à l'humidité et au manque d'aération est considérée comme une cause permanente de la mortalité venant s'ajouter à l'insuffisance de nourriture. Les premières victimes sont les nourrissons dont la moitié n'atteindra pas l'âge de un an.

En 1885 le docteur BOURDIN (service de protection des enfants de la Seine inférieure) écrit dans son rapport annuel que le quart des maisons des ouvriers devraient subir des modifications importantes pour qu'elles demeurent habitables. Bien souvent les animaux domestiques des propriétaires égoïstes sont mieux logés que leurs locataires.

L'alcoolisme pour certains observateurs, est le signe de grande misère, pour d'autres (la bourgeoisie) c'est un signe d'aisance temporaire de la classe ouvrière !

Que ce soit pour oublier ou pour se réjouir, les ouvriers fréquentent les cabarets, en particulier le samedi soir et le dimanche.

Ces cabarets sont très nombreux à Bolbec et à Lillebonne, certains sont mêmes construits ou aménagés à la porte des manufactures et on y sert, à bas prix, un mauvais alcool de betteraves qui fait des ravages sur les organismes déjà fragilisés.

En tout cas l'intempérance, surtout quand le commerce l'organise, est un aspect des plus patents de la paupérisation.

En ce qui concerne les mœurs, le libertinage est grand jusqu'à la fin du 19^e siècle, les causes en sont multiples, mais la plupart des témoignages mettent surtout l'accent sur la réunion des deux sexes dans les mêmes ateliers et la promiscuité qui en résulte ainsi que sur les déviations dues aux abus de pouvoir des directeurs et des contremaîtres.

La prostitution clandestine existe à Bolbec et quatre demandes d'implantation de maisons de tolérance ont été envoyées au Maire entre 1884 et 1886 (archives municipales de Bolbec). La prose contenue dans ces demandes ne laisse aucun doute subsister dans les relations étroites entre la bourgeoisie, la police et ces maisons de tolérance.

Le désir pour certains d'implanter des maisons de tolérance et la progression importante des délits,

correspondent au premier déclin de l'industrie textile Bolbécaise et semblent être ainsi les révélateurs d'une indiscutable misère. Chaque année une partie plus importante du prolétariat tombe en marge de la société.

Les crises cotonnières: les effets du libre échange

De 1860 à 1865, Bolbec et ses filatures de coton subissent une détérioration brutale de la situation économique, « La famine du coton » qui permet d'apporter un éclairage ponctué de témoignages sur le problème des salaires et de chômage.

Les États-Unis sont le grand fournisseur de coton brut, aussi la décision par le Président Lincoln, du blocus des États sécessionnistes, entraîne de réelles difficultés dès la fin de 1861 pour l'industrie cotonnière Française et plus particulièrement pour les entreprises Normandes.

A cet arrêt des approvisionnements en coton viennent se greffer les effets pratiques du traité de libre échange avec l'Angleterre.

Les stocks n'assurent plus la fabrication et fin 1882 apparaît le chômage dans les filatures de la « Vallée d'Or », les ouvriers ne travaillent plus que trois jours la semaine et début 1863, la filature Eugène LEMAITRE et le tissage LECHEVALIER TELLIER ferment leurs portes.

Pour survivre, les travailleurs ont recours au bureau de bienfaisance de la Mairie qui ouvre un atelier de charité pour des travaux de voiries, contre du pain et une faible indemnité journalière.

Le tissage manuel est le premier touché (mouchoirs), les salaires sont amputés considérablement.

Les filatures mécaniques résistent jusqu'à épuisement de leur stock et ont recours au chômage partiel qui réduit les salaires de moitié et met à la rue les 4/5^{ème} des effectifs.

4930 personnes à Bolbec sont officiellement recensées dans la misère.

Malgré l'importance du chômage, aucun exemple d'émigration n'est signalé dans la Vallée de Bolbec, contrairement à la région Rouennaise, de Barentin, de Pavilly et d'Yvetot où des centaines d'ouvriers partent pour Paris, Bayonne et surtout la Grand-Combe. L'attachement au sol natal y est peut-être plus profond qu'ailleurs et l'isolement de la région Bolbec-Lillebonne est sans doute aussi une explication possible de l'absence d'émigration.

Si généralement la crise cotonnière se dénoue en

Juin-Juillet 1865 à l'annonce de la fin de la guerre de Sécession, les signes de relance ne sont pas évidents à Bolbec.

Si la situation des petits manufacturiers est souvent angoissante, sans pourtant jamais entraîner de faillite, celle des représentants des dynasties est satisfaisante. Pour eux, pendant cette crise, les profits réalisés sont considérables car plusieurs établissements ont fonctionné en utilisant les importants stocks achetés avant la crise, permettant ainsi aux industriels de majorer le prix des produits manufacturés. C'est ainsi que les spéculations sur le

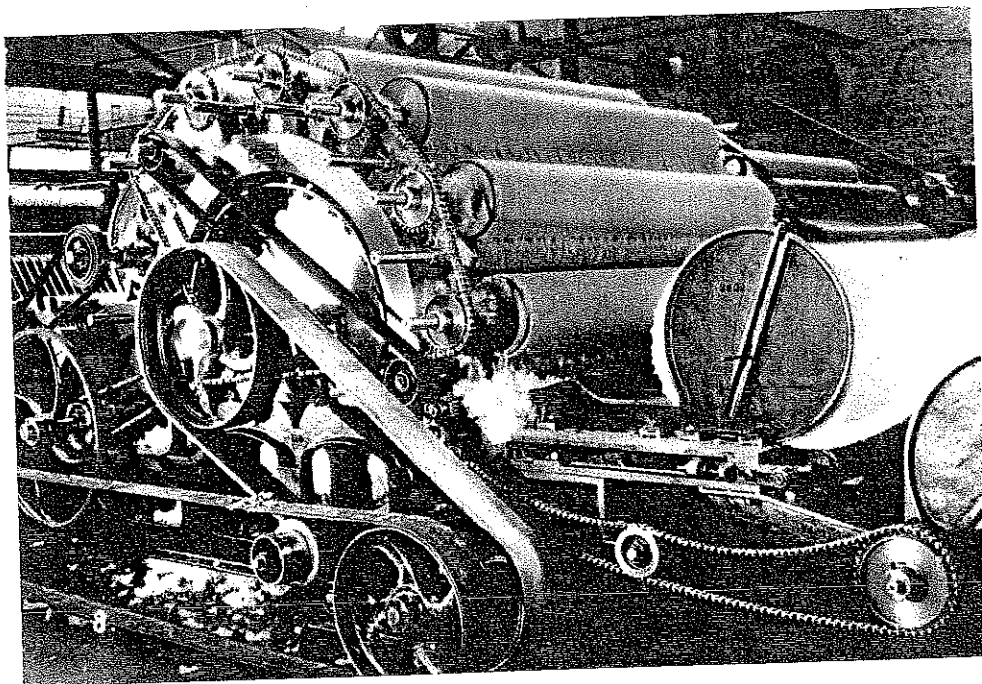
n'ont été signalés dans la « Vallée d'Or ».

Seuls quelques arrêts de travail sporadiques en 1860, au commencement de la crise, sont à constater dans les entreprises LEMAITRE Alfred à Lillebonne et DESGENETAIS (2 filatures). Par peur de « contagion », le préfet fait « sonner la charge » de la police ; la répression est brutale et les mises à pieds exagérées.

Si l'on excepte ces quelques « soubresauts » vite réprimés, il est certain que la soudaineté de cette crise du coton et la violence des mesures prises par

les manufacturiers (licenciements, chômage, diminution des effectifs etc...) ont concouru à plonger les ouvriers dans la peur et l'apathie, en annihilant leur combativité.

Pendant ces cinq années de souffrances, la solidarité entre les ouvriers s'est renforcée, les liens entre les usines se sont tissés et les habitants de Bolbec et de Lillebonne ont partagé le pain noir avec les chômeurs, et allégé leur fardeau.



Machine à carder la laine, milieu du 20e siècle

Photographie: Secrétariat international de la laine -service éducatif

coton brut ont été un autre moyen de faire fortune.

Pourquoi travailler le coton brut en toile, puisque le simple fait de le revendre assure de gros bénéfices ? Il est difficile de mettre en évidence de tels procédés, mais n'est-ce pas de cette façon que des manufacturiers ont pu édifier de nouveaux tissages en 1864 et 1865 (Eugène LEMAITRE, LECHEVALIER-TELLIER et FAUQUET-LEMAISTRE) ou moderniser leurs ateliers existants pour augmenter la production sans pour autant réembaucher tous les ouvriers licenciés.

Les grands manufacturiers sortent renforcés de cette crise ; les ouvriers, quant à eux mettront, plus de dix ans à retrouver une apparente stabilité d'emploi, après une misère difficilement supportable.

Pendant cette crise dite « passagère » (1860-1865) aucun mouvement d'ouvriers, aucune grève notable

C'est peut-être à cette époque douloureuse pour les prolétaires, que le mirage du paternalisme commença à se ternir. La création d'œuvres sociales, les discours des patrons sur « la famille ouvrière » n'empêchent pas les travailleurs de constater l'importance du fossé qui se creuse entre les profits des manufacturiers et les salaires ouvriers.

Il faut aussi noter la pénétration des idées de l'internationale socialiste, véhiculées notamment par la littérature vendue à faible prix par les colporteurs qui proposent à la classe ouvrière des journaux et des écrits hostiles à l'ordre établi, et à la propriété.

De 1871 à 1879 aucune grève n'est signalée. Cette période de hausse des salaires explique sans doute en partie ce répit dans la lutte ouvrière. De plus la majorité des employeurs accepte la réduction du temps de travail journalier de 12h à 11h.

Enfin, les lendemains de la Commune ne sont pas favorables à l'agitation sociale à Bolbec et Lillebonne, comme ailleurs.

La crise industrielle et cotonnière de 1880

Les choses commencèrent à se gâter lorsque intervint la signature de nouveaux traités de commerce, et la réorganisation du Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie en 1879 décidée par le gouvernement Waddington, dans lequel Gambetta était Président de la Chambre des députés, et qui fut ouvertement critiqué par les industriels bolbécais, pour ses positions favorables aux traités.

Ces événements pourraient dans une certaine mesure, être mis en parallèle avec ceux que nous connaissons de nos jours au sein de la Communauté Européenne lorsqu'il s'agit de la fixation des prix et de la réglementation des échanges. Mais en 1880, les relations internationales étaient moins suivies, l'organisation des marchés très déficiente, et le « chacun pour soi » prévalait sur le reste.

La signature de ces nouveaux traités de commerce entraîne une série de protestations et de démissions spectaculaires de « barons de l'industrie » élus à la Chambre des arts et manufactures du Havre et de Bolbec.

Ils exigent la remise en cause de ces accords qui d'une part, profitent aux Anglais, et pénalisent le commerce français, dont les droits de douane sont inférieurs à ceux des concurrents étrangers, d'autre part. La concurrence des libres échangistes anglais a fait baisser de 50% les salaires de leurs ouvriers, elle serait difficilement surmontable, et leurs produits manufacturés viennent inonder la France, disent-ils.

De plus les exportations françaises, sont frappées de droits très élevés ce qui fait le jeu de l'Angleterre qui protège ses productions nationales.

Pour faire face à cette concurrence, les industriels de « la Vallée d'Or » décident unilatéralement d'opérer une réduction de 10% sur les salaires.

Les manufacturiers provoquent cette baisse des salaires sans opposition des pouvoirs publics, et profitent de cette crise pour faire supporter aux travailleurs, la concurrence des prix. Ils poussent la déraison à demander aux ouvriers des sacrifices financiers, notamment la suppression des primes de production qui sont vitales chez les fileurs et les tisserands. Le spectre des fermetures d'usines est agité !

La majorité des salariés des manufactures déclenche

la grève générale en riposte à une telle injustice.

Plus de 2500 grévistes subissent la répression la plus dure déclenchée par les autorités préfectorales dont la police est le bras armé. La justice est vite saisie et rend des verdicts « hallucinants » pour des simples faits de grève. Pour quelques vitres cassées dans l'usine FAROUT à ST EUSTACHE, 19 délégués du personnel sont assignés devant le tribunal correctionnel du Havre. Le réquisitoire du procureur de la République est inique et reflète bien la position réactionnaire et paternaliste des patrons manufacturiers ; les ouvriers ont osé se dresser contre l'ordre et la propriété libérale. Le verdict est à la hauteur de l'indignation patronale : quatorze condamnations à des peines de prison allant jusqu'à six mois et à de copieuses amendes.

Le mouvement de grève gagna tout le pays.

Le 11 mai 1880, les ouvriers cotonniers de Bolbec et de Lillebonne décident de créer une Chambre Syndicale pour la défense de leurs intérêts. Elle enregistre plus de 1500 adhérents en l'espace de vingt jours.

Cette Chambre est complétée le 1^{er} juillet 1880 par une Société de secours mutuels.

Pour comble de malchance, le feu ravage la fabrique d'indiennes dans le quartier du Vivier. Toutes les ouvrières et ouvriers sont mis au chômage et privés de salaire (1100 personnes).

Après quelques mois de ce « bras de fer » inégal, à bout de moyens matériels et au bord de la famine, tous les ouvriers et ouvrières des usines de « la Vallée d'Or » reprennent le travail la mort dans l'âme et la rage au cœur, et aux conditions imposées par les patrons.

A noter qu'en 1887 le tissage à la main devient une activité résiduelle, remplacé par 2157 métiers mécaniques dans la vallée.

En 1889, les patrons reviennent à la charge et se concertent de nouveau pour réduire les salaires de 10 à 15%. En deux années les ouvriers ont vu leur salaire s'effondrer de près de 20 à 30%.

Les travailleurs répondent par une grève générale, mais très vite circonscrite par les pouvoirs publics qui n'ont pas hésité sur les moyens coercitifs.

Le Progrès de Bolbec (journal local) écrit alors :

« la population ouvrière a été très calme et rien, absolument rien, n'a pu faire craindre les désordres. Aussi se demande t-on pourquoi la gendarmerie était sur pied, revolver à la ceinture, aux abords des établissements, de la Mairie, de la Chambre syndicale où des ouvriers pouvaient se trouver

réunis ».

Le sous-préfet répondant à un industriel évoquant la diminution des salaires de ses ouvriers : *« les ouvriers quel que soit leur mécontentement ne semblent pas en mesure d'étendre la grève, parce qu'ils n'ont pas de ressources, et qu'une récente expérience a démontré leur impuissance ».*

Les chambres syndicales de Bolbec et de Lillebonne restent silencieuses. La combativité des tisserands est éteinte par le manque de ressources et ne permet pas de riposter au patronat.

Mais à partir de 1893, les ouvriers ne peuvent plus se résoudre à subir continuellement des amputations de salaires sans protester.

Les archives de la Seine-Maritime font état de nombreuses manifestations, de grèves et d'affrontements avec les forces de l'ordre. Pour illustrer ce propos, il est nécessaire de citer quelques mouvements importants survenus dans les manufactures et usines de « la Vallée d'Or » :

Janvier 1893, Ets FAROUT à St Eustache, 350 grévistes, accords sur les salaires,

Février 1893, Ets WESTPHALEN à Lillebonne, 660 grévistes, encore 14h de travail/jour,

Février 1893, Ets MALLET Julien à Bolbec, 150 grévistes, augmentation salaires de 10%,

Février 1893, Ets LEMAITRE Vivier à Bolbec, 530 grévistes, augmentation salaires de 5%

Novembre 1894, Ets LEMAITRE-LAVOTTE, Dépôt de bilan, 1200 employés au chômage

Mai 1895, l'indienne à Bolbec est vendue, 700 employés au chômage,

Décembre 1895, Ets FORTHOMME à Gruchet, arrêt pour 4 semaines, 350 employés au chômage,

Mars 1896, Ets LEMAITRE Georges à Bolbec Fermeture temporaire, 150 employés au chômage,

Juin 1896, Ets MALLET à Lanquetot, 200 ouvriers en grève, accord sur salaire,

Juin 1896, Ets DESGENETAIS à Bolbec, Réduction

des jours de travail, 5100 employés

Pendant ces grèves dures et coûteuses pour les travailleurs, les populations des villes concernées, se rangent souvent aux côtés des grévistes et leur apportent leur soutien à travers une solidarité exemplaire.

Comment toutes ces femmes et ces hommes employés dans « la Vallée d'Or » ont-ils fait pour trouver le courage et la volonté de sacrifier leur « pain quotidien » et se lancer dans des conflits souvent brutalement réprimés par la police et la justice ? Quelle devait-être la misère de cette population pour oser se dresser contre les Seigneurs manufacturiers ? Assistera-t-on toujours à l'éternelle histoire du pot de Terre contre le pot de Fer ?

20. BOLBEC — Tissage et Filature, Desgenétais frères



Sortie de l'usine Desgenétais à Bolbec

Carte postale début du 20e siècle

Dans le prochain numéro : « LE VINGTIEME SIECLE ET LA MISE A MORT DE L'INDUSTRIE DU TEXTILE »

Source : Archives départementales de Rouen

Archives municipales de Bolbec

Mémoire J.B Caux

Dossier MM. Valentin PORTE et Erwan SIMON

Notes de M. André-Jacques VAUQUELIN

Journal « Au pays des Calètes » n°7 Novembre 1983